

Une crise sans précédent : pour relancer, changer !

1

“

2009 sera une année difficile! Mais ne soyons pas fataliste. Si l'Union européenne et nos Pays engagent très vite les changements profonds qui s'imposent, on peut éviter la récession, la montée du chômage et la baisse du pouvoir d'achat !

L'heure n'est plus aux remèdes homéopathiques, aux demi-mesures bien mal appelées « plan de relance ». Depuis dès le début de la crise, il était prévisible que les annonces n'étaient ni à la hauteur des sommes à mobiliser, ni suffisamment ambitieuses pour transformer structurellement le système économique, désormais en plein effondrement.

Non seulement, il faut aller plus loin mais il faut faire autrement, radicalement autrement!

Le temps presse ... tout retard coûtera cher, en misère, en chômage, en désindustrialisation.....

On nous annonce d'énormes dépenses pour les banques.... mais rien ne vient pour les ménages modestes ou les couches moyennes..

Rien pour combattre les délocalisations ou les licenciements lorsque l'entreprise fait des profits....

Nous ne pouvons accepter que les salariés ne paient les pots cassés de la crise née de la tyrannie et des dérives des profits financiers !

En publiant une trilogie sur la crise « comprendre/ s'opposer /changer » j'ai souhaité contribuer à cette mobilisation et à l'élaboration d'une véritable alternative pour sortir de la crise!

L'année s'ouvre avec de sombres perspectives. L'économie « réelle », l'emploi, le pouvoir d'achat, la protection sociale, ... déjà malmenés par la droite seront encore plus affectés.

Mais 2009, s'ouvre aussi avec une mobilisation sociale massive. Nos peuples ne se laisseront pas faire.

Chacun voit bien qu'il nous faut aujourd'hui préparer l'alternative politique capable de gouverner pour changer !



Édito



Groupe Socialiste au
Parlement Européen

”



Directive « Temps de travail » : 48 heures de travail par semaine maximum, sans aucune exception

2

Depuis 1993, une directive européenne fixe à 65 heures/ semaine la durée maximale temps de travail (et oui!). De nombreuses exceptions avaient été accordées (opting-out) en particulier aux Anglais et aux nouveaux pays entrants (Europe de l'Est).

Cette situation ne pouvait plus durer, donc la Commission européenne a proposé une révision de la directive. Elle fait l'objet de gros désaccords et a abouti à un compromis boiteux au Conseil des ministres, sous présidence française (Xavier Bertrand)

Le Parlement européen a amendé ce texte, en deuxième lecture, sur des points essentiels

Le Parlement européen a confirmé les profondes divergences qui l'opposent au Conseil en ce qui concerne la clause d'exception (« *opt-out* ou *non* ») et le temps de garde des médecins. Puisqu'il n'y a pas d'accord entre le Conseil et le Parlement, va s'ouvrir la phase de conciliation ainsi que des négociations sur les points suivants :

PREMIERE EXIGENCE : supprimer les clauses d'exemption, dite « *opt-out* ».



Alejandro CERCAS, Rapporteur espagnol PSE de la directive sur le temps de travail

La position commune du Conseil du 15 septembre 2008 stipule que la semaine de travail dans l'UE doit rester limitée à 48 heures maximum à moins qu'un État membre ne prévoise une clause de non-participation et qu'un travailleur ne décide de recourir à cette clause. Pour les travailleurs qui optent pour la dérogation, le texte prévoit un plafond spécial de 60 heures par semaine, calculées comme moyenne sur une période de 3 mois.

Le Parlement a réaffirmé sa volonté de voir supprimer la clause de non-participation, dans un délai de 3 ans après l'entrée en vigueur de la directive révisée.

Chacun voit bien que si les normes sociales sont très divergentes d'un pays à l'autre, cela pousse aux délocalisations et au dumping social. Cela tire partout les normes du droit du travail vers le bas. Laisser au salarié, la possibilité de déroger à la loi sur le temps de travail revient à vider ce texte de toute efficacité, car vu la pression du chômage, dans bien des cas les salariés peuvent être amenés à accepter des conditions inacceptables....., justement la loi est là pour protéger tout le monde.

Ce combat contre l'opt-out est donc essentiel.



SECONDE EXIGENCE : le temps de garde est du temps de travail.

Le Conseil et la Commission ont présenté les idées de temps de garde «actif» (une période pendant laquelle le travailleur doit être disponible sur le lieu de travail afin de travailler lorsque requis par l'employeur) et temps de garde «inactif» (une période où le travailleur est de garde mais n'est pas appelé par son employeur pour travailler).

Dans sa position commune, le Conseil déclare que les périodes inactives pendant le temps de garde ne devraient pas compter comme temps de travail sauf si décidé autrement par le droit national ou par un accord entre les employeurs et les représentants des travailleurs

Pour le Parlement, toute la période du temps de garde, y compris la période inactive, est à compter comme temps de travail



En France, le système de «périodes d'équivalence», permettant de ne pas prendre en compte certaines périodes d'inaction avait été condamné par la Cour de justice en décembre 2005. Le Conseil d'Etat a ensuite annulé le décret incriminé. Le temps de garde est donc comptabilisé en France dans le temps de travail, même en période inactive.



TROISIEME EXIGENCE : le repos compensateur rapidement pris.

Le principe général est que les travailleurs devraient se voir accorder des périodes de repos compensateur lorsque les périodes de repos normales ne peuvent être prises. Selon la position commune du Conseil, « il appartient de laisser aux États membres le soin de déterminer la durée du délai raisonnable » dans lequel un repos compensateur est attribué. Pour le PE, les périodes de repos compensateur doivent être accordées, juste après les périodes de service, conformément à la législation

applicable ou à un accord entre les partenaires sociaux. Ce point est essentiel pour le salarié.

QUATRIEME EXIGENCE : un cadre minimum pour l'aménagement du temps de travail.

Pour le Conseil, les États membres doivent veiller à ce que les employeurs informent les travailleurs en temps utile de tout projet de changements majeurs dans l'aménagement du temps de travail. Pour le Parlement européen, les employeurs devront informer les travailleurs bien à l'avance de tout changement dans les heures de travail. En outre, les travailleurs auront le droit de demander des modifications dans leurs horaires de travail, et les employeurs devront tenir compte de ces demandes de manière équitable et ne pourront les refuser que pour des raisons valables.



Trilogie sur la crise : Comprendre, s'opposer, changer !

Élue de gauche au Parlement européen, j'ai souhaité réaliser **une trilogie sur la crise** afin de comprendre – livret 1 - ; s'opposer – livret 2 ; changer – livret 3 ; et nous permettre de réagir, de proposer.

- Comprendre : Le système est en faillite jusque dans ses fondements ! La droite en dénonce les excès, parle de manque de transparence, d'abus, de dérives, mais elle est incapable de s'affranchir d'un système « pourri » en lui même ! **La gauche doit reprendre l'offensive idéologique.**

- S'opposer : Les gouvernements annoncent des plans de sauvetage ou de relance à l'efficacité douteuse. Faute d'avoir compris que **cette crise est aussi sociale et écologique**, ils en augmentent les terribles dérives, prenant prétexte de la crise économique, pour pilonner les acquis sociaux et pour anéantir des mesures écologiques, pourtant très nécessaires et créateurs d'emploi.

- Changer : Une alternative doit se construire des maintenant. Des mesures immédiates y contribueraient comme : **Exiger des banques aidées par l'Etat qu'elles rapatrient les sommes considérables** placées dans les paradis fiscaux ; **Protéger nos droits sociaux d'une concurrence exercée dans des conditions scandaleuses** et exporter nos avancées sociales et nos exigences environnementales dans le but de soutenir des peuples exploités sans limite... La Gauche doit être intransigeante pour que les responsables assument et pour donner force et espoir à tous ceux qui se mobilisent en faveur de l'économie réelle, la justice sociale et l'écologie.

Cette trilogie de la crise est disponible sur mon blog (<http://lienemann.typepad.fr>) et en version papier. Vous pouvez commander des exemplaires et les distribuer autour de vous.

Vos remarques et vos idées seront les bienvenues sur mon blog.



Comment contacter Marie-Noëlle Lienemann ?

- RECEVOIR «VOTRE VOIX EN EUROPE»

*par mail en vous inscrivant à :
votrevoixeneurope@free.fr

*par courrier en renvoyant ce coupon à
Marie-Noëlle Lienemann, BP 62251 Henin-Beaumont
Cedex

- ECHANGER AVEC VOTRE DÉPUTÉE en participant à son Blog :

<http://blog.marie-noelle-lienemann.fr>

